



## Violence et discrimination basées sur l'orientation et l'identité sexuelles

Séance plénière

**Le Parlement a appelé aujourd'hui à mettre fin à la discrimination et la violence quotidiennes à l'encontre des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres tant dans l'Union européenne que dans les pays tiers, et a souligné que les troubles de l'identité sexuelle ne devraient pas être traités comme des problèmes psychiatriques.**

Dans une résolution adoptée par une écrasante majorité (442 voix pour, 104 voix contre et 40 abstentions), les députés demandent que les droits des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres soient pleinement respectés au sein de l'Union et défendus systématiquement dans ses relations extérieures.

Les députés demandent que les troubles de l'identité sexuelle soient rayés de la liste des troubles mentaux et du comportement de l'Organisation mondiale de la santé. Ils condamnent sévèrement le fait que l'homosexualité, la bisexualité et la transsexualité soient toujours considérées comme des maladies mentales qui requièrent un traitement psychiatrique dans certains pays, notamment dans certains États membres, et souhaitent vivement remédier à cette situation.

Le Parlement souligne que les États membres ont pour obligation d'offrir l'asile aux ressortissants de pays tiers qui fuient les persécutions basées sur leur orientation sexuelle. Les députés invitent également les États membres à garantir la liberté de mouvement aux couples homosexuels et leur famille au sein de l'UE ainsi qu'un accès aux soins de santé préventifs et aux traitements médicaux pour les lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres.

Le Parlement soutient les efforts de la Haute représentante pour les affaires étrangères, Catherine Ashton, en vue de promouvoir les droits des lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres aux Nations unies et salue la résolution inédite du Conseil des droits de l'homme des Nations unies adoptée en juin dernier. Il appuie les mesures visant à prolonger le débat lors de la prochaine session du Conseil des droits de l'homme, car il est d'avis qu'un "dialogue respectueux et ouvert" entre toutes les régions du monde est indispensable.

Procédure : déclaration de la Vice-présidente, Haute-représentation pour la PESC et un tour des présidents des groupes politiques suivie d'une résolution

### Contact :

#### Mary BRAZIER

STR: +33 3 881 74005

BXL: +32 2 28 32733

PORT: +32 498 98 35 87

EMAIL: [press-EN@europarl.europa.eu](mailto:press-EN@europarl.europa.eu)

#### Fabienne GUTMANN-VORMUS

BXL: (+32) 2 28 40650

STR: (+33) 3 881 72649

PORT: (+32) 498 98 33 29

EMAIL: [presse-fr@europarl.europa.eu](mailto:presse-fr@europarl.europa.eu)